

Monsieur Stéphane Le Foll

Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la  
forêt  
78, rue de Varenne  
75349 Paris SP 07

*Chaussy, le 14 décembre 2015*

Objet : soutien à l'antenne marseillaise de l'Ecole nationale supérieure de Versailles

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de la demande faite à l'école nationale supérieure de paysage de supprimer son implantation permanente à Marseille.

Nous tenions à vous faire part de notre extrême préoccupation par rapport à cette orientation.

En effet, alors que votre ministère engage les agriculteurs à se tourner vers l'agroécologie, il est plus que jamais nécessaire de réfléchir à la façon d'organiser l'espace agricole en fonction des singularités naturelles et humaines de chaque territoire pour valoriser au mieux leurs potentiels agronomiques tout en limitant le recours aux énergies fossiles et matières polluantes. La question spatiale, encore très peu traitée en agriculture, devient donc centrale aujourd'hui. L'apport des paysagistes est également essentiel pour réfléchir et proposer des formes d'aménagement territorial qui redonnent à l'agriculture toute sa place comme partenaire de la ville pour un développement plus durable.

Au lieu de proposer des modèles d'aménagement, même « verts », s'imposant de façon indifférenciée sur tous les territoires, les approches paysagères s'appuient sur l'analyse fine des atouts et contraintes de chaque région pour apporter des solutions aux territoires qui s'engagent dans la transition énergétique et écologique. La connaissance des singularités régionales est donc essentielle pour la formation des paysagistes et c'est une chance qu'en France existe une école de paysage capable de s'insérer efficacement dans les problématiques méditerranéennes de notre pays comme au niveau international.

Les enjeux paysagers du bassin méditerranéen sont considérables, notamment dans le contexte écologique et sociétal que nous connaissons. Les paysages de l'après-pétrole nous interrogent sur les questions de fabrication de territoires renouvelant les rapports entre ville et campagne, sur les enjeux d'autonomie énergétique, sur la soutenabilité des modes de production agricole et de notre alimentation. L'espace méditerranéen et son agriculture connaissent sur ces trois questions une configuration spécifique et des problèmes particuliers à prendre en compte dans le cadre de la nécessaire transition à promouvoir. Renforcer les liens entre cette école et d'autres formations (architecture, agronomie, géographie, etc) qui enseignent toutes la singularité du bassin méditerranéen constituerait, nous semble-t-il, une option bien préférable.

Depuis plus de vingt ans, l'Ecole nationale supérieure de paysage a développé un centre de formation impliqué dans ce territoire. Faisant le constat qu'une formation complète de paysagiste était indispensable sur notre façade méditerranéenne avec des enseignants connaissant bien cette région et des partenaires locaux

**Collectif Paysages de l'après-pétrole**

Association Loi 1901 déclarée en préfecture du Val d'Oise, le 21 mai 2015

Siège social : La Bergerie - 95710 Chaussy • Correspondance : [contact@paysages-apres-petrole.org](mailto:contact@paysages-apres-petrole.org) • [www.paysages-apres-petrole.org](http://www.paysages-apres-petrole.org)

Identifiant SIRET : 812 353 050 00014 • IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 3896 930 • Code BIC : CCOPFRPPXXX

impliqués, l'école a pris sur elle depuis dix ans, avec l'accord de vos prédécesseurs, de la mettre en place. C'est par l'atelier, in situ, qu'à différentes étapes d'apprentissage s'appréhendent et s'inventent les solutions pour demain.

Le métier de paysagiste et le savoir-faire des paysagistes se construisent, s'inventent dans une relation intime avec le territoire et ses acteurs. Vous insistez sur le fait que ce sont des métiers peu délocalisables. Mais ce constat a une réciproque : inventer des réponses locales à des questions globales nécessite une relation intime avec le territoire, une présence affirmée qui remet en cause l'option proposée par vos services de recentrer toute l'école sur Versailles.

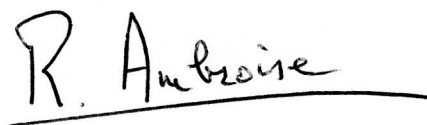
Nous savons que d'autres établissements prestigieux dépendant de votre ministère se sont retrouvés récemment dans des situations bien plus délicates. Ils ont été à notre connaissance soutenus, et n'ont pas été invités à fermer leurs implantations périphériques. A plus forte raison en ce qui concerne une formation au paysage, un tel effort doit être entrepris pour conserver l'antenne méditerranéenne de l'Ecole nationale supérieure de paysage.

Parallèlement au maintien de cette école, il nous semblerait opportun que le ministère de l'agriculture facilite, de façon générale, les relations entre le monde de l'agriculture et le monde du paysage pour aider à la mise en œuvre de solutions plus performantes techniquement et économiquement car adaptées aux contextes locaux, capables d'offrir un environnement et un cadre de vie de qualité à ses habitants, dans une diversité régionale attractive pour les entreprises et le développement touristique.

Votre ministère pourrait donner une impulsion en ce sens en s'entourant de paysagistes dans ses services centraux comme dans ses directions régionales, en prenant exemple sur les autres ministères aménageurs qui se sont dotés de paysagistes conseils de l'Etat formés pour beaucoup par l'Ecole nationale supérieure de paysage.

Convaincus que vous serez attentif à cette situation, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos pensées respectueuses.

Régis Ambroise, Président du Collectif Paysages de l'après-pétrole

A handwritten signature in black ink that reads "R. Ambroise". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Courrier adressé en copie à :

- Mireille RIOU-CANALS, directrice générale de la direction générale de l'enseignement et de la recherche
- Bertrand HERVIEU, vice-président du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

**Collectif Paysages de l'après-pétrole**

Association Loi 1901 déclarée en préfecture du Val d'Oise, le 21 mai 2015

Siège social : La Bergerie - 95710 Chaussy • Correspondance : [contact@paysages-apres-petrole.org](mailto:contact@paysages-apres-petrole.org) • [www.paysages-apres-petrole.org](http://www.paysages-apres-petrole.org)

Identifiant SIRET : 812 353 050 00014 • IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 3896 930 • Code BIC : CCOPFRPPXXX